



---

**Commission économique pour l'Europe**

Réunion des Parties à la Convention sur la protection  
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières  
et des lacs internationaux

**Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation****Dix-huitième réunion**

Genève, 17 et 18 octobre 2023

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la dix-huitième réunion**

**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 17 octobre  
2023, à 15 heures\***

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du rapport de la réunion précédente.
4. Faits nouveaux et processus concernant la surveillance, l'évaluation et les échanges de données au niveau mondial.
5. Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention.
6. Activités de surveillance et d'évaluation récemment menées au titre de la Convention :
  - a) Conclusions issues de l'atelier mondial sur la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières ;

---

\* Les participants à la réunion au Palais des Nations sont priés de s'inscrire au plus tard deux semaines avant la réunion en utilisant la procédure électronique, accessible à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1002232/registrations/12187/>. Pour obtenir de l'aide concernant l'inscription, se reporter aux instructions disponibles sur la page Web de la réunion (<https://unece.org/environmental-policy/events/eighteenth-meeting-working-group-monitoring-and-assessment>) ou contacter le secrétariat par courrier électronique ([cammile.marcelo@un.org](mailto:cammile.marcelo@un.org)). Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe, à l'adresse : [www.unece.org/meetings/practical.html](http://www.unece.org/meetings/practical.html)), afin de se faire délivrer un badge. En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone au numéro suivant : +41 22 917 1606.



- b) Stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières.
- 7. Recueil d'observations concernant le projet de publication *Bonnes pratiques et enseignements tirés des échanges de données transfrontières*.
- 8. Projets sur le terrain et manifestations régionales :
  - a) Projets menés au titre de la Convention dans les domaines de la surveillance et de l'évaluation ;
  - b) Manifestations régionales concernant la surveillance et l'évaluation.
- 9. Coopération avec les partenaires.
- 10. Débat stratégique sur les activités de surveillance et d'évaluation à mener à l'avenir.
- 11. Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe de travail.
- 12. Questions diverses.
- 13. Clôture de la réunion.

## II. Annotations

1. La dix-huitième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, établi en vertu de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), se tiendra sous forme hybride au Palais des Nations, à Genève, du mardi 17 octobre 2023 à 15 heures au mercredi 18 octobre 2023 à 18 heures. Elle aura lieu immédiatement après l'atelier mondial sur la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières (Genève, 16 et 17 octobre 2023). La dix-septième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation s'est tenue conjointement (quatrième réunion conjointe) avec la dix-septième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (Tallinn (modalités hybrides), 28-30 juin 2022).
2. Les principaux objectifs de la dix-huitième réunion seront les suivants :
  - a) Débattre de l'exécution des activités de surveillance et d'évaluation menées au titre de la Convention au cours de la période allant de 2022 à 2023, en particulier de l'achèvement de la publication *Stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières* (ECE/MP.WAT/70) et de l'élaboration de la publication *Bonnes pratiques et enseignements tirés des échanges de données transfrontières* ;
  - b) Débattre des activités de surveillance et d'évaluation à mener à l'avenir, fondées sur les enseignements tirés de l'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable (ODD) et au titre de la Convention, ainsi que de l'atelier mondial sur la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières.
3. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais, l'espagnol, le français et le russe. Toute la documentation pertinente pourra être consultée sur la page du site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE) consacrée à la Convention sur l'eau<sup>1</sup>.

### 1. Ouverture de la réunion

*Horaire indicatif : mardi 17 octobre, 15 heures-15 h 10*

4. La réunion sera ouverte par les Coprésidents du Groupe de travail, Anna-Stiina Heiskanen (Finlande) et Niokhor Ndour (Sénégal).

---

<sup>1</sup> Voir <https://unece.org/environmental-policy/events/eighteenth-meeting-working-group-monitoring-and-assessment>.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

*Horaire indicatif : mardi 17 octobre, 15 h 10-15 h 15*

5. Les Coprésidents présenteront les principaux objectifs de la réunion (voir par. 2 plus haut). Ils se référeront au programme de travail pour 2022-2024, tel qu'adopté par la Réunion des Parties à sa neuvième session (Genève, 29 septembre-1<sup>er</sup> octobre 2021)<sup>2</sup>, dont le Groupe de travail examinera l'application en ce qui concerne le domaine d'activité 2 (« Appui à la surveillance, à l'évaluation et à l'échange d'informations dans les bassins transfrontières »). Le Groupe de travail souhaitera sans doute adopter l'ordre du jour tel qu'exposé dans le présent document.

6. Il y aura un rappel des procédures applicables à la prise de décisions lors des réunions organisées selon des modalités hybrides, telles que le Groupe de travail les a arrêtées à sa dix-septième réunion<sup>3</sup>.

### Document(s)

Ordre du jour provisoire annoté de la dix-huitième réunion (ECE/MP.WAT/WG.2/2023/1)

Programme de travail pour 2022-2024 (ECE/MP.WAT/63/Add.1)

Questions de procédure relatives à la prise de décisions pendant la neuvième session de la Réunion des Parties, découlant des circonstances extraordinaires liées à la pandémie de coronavirus (ECE/MP.WAT/2021/1)

## 3. Adoption du rapport de la réunion précédente

*Horaire indicatif : mardi 17 octobre, 15 h 15-15 h 20*

7. Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sera invité à adopter le rapport sur la quatrième réunion conjointe qu'il a tenue avec le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, en tenant compte du fait que ce dernier a déjà adopté le rapport à sa dix-huitième réunion (Genève, 19-21 juin 2023)<sup>4</sup>.

### Document(s)

Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur leur quatrième réunion conjointe (ECE/MP.WAT/WG.1/2022/2-ECE/MP.WAT/WG.2/2022/2)

## 4. Faits nouveaux et processus concernant la surveillance, l'évaluation et les échanges de données au niveau mondial

*Horaire indicatif : mardi 17 octobre, 15 h 20-15 h 50*

8. Le Groupe de travail sera informé des principaux faits nouveaux concernant la surveillance, l'évaluation et les échanges de données au niveau mondial qui présentent un intérêt pour les activités menées au titre de la Convention.

9. Le Groupe de travail sera informé des résultats pertinents de manifestations récentes, à savoir :

- La Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) (New York, 22-24 mars 2023) ;

<sup>2</sup> ECE/MP.WAT/63, par. 108 d).

<sup>3</sup> Voir ECE/MP.WAT/WG.1/2022/2-ECE/MP.WAT/WG.2/2022/2, par. 8.

<sup>4</sup> Liste non éditée des décisions adoptées par le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, par. 1 b), disponible à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/18thIWRM>.

- Le forum politique de haut niveau organisé sous les auspices du Conseil économique et social (New York, 10-19 juillet 2023), au cours duquel l'ODD n° 6 relatif à l'eau a fait l'objet d'un examen approfondi, et les résultats des discussions préparatoires régionales et mondiales sur le Forum ;
- Le Sommet sur les objectifs de développement durable (forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale) (New York, 18 et 19 septembre 2023) ;
- D'autres manifestations pertinentes de niveau régional ou mondial.

10. Le Groupe de travail sera invité à poser des questions et à débattre de la façon dont les résultats de ces manifestations peuvent influencer les activités à mener à l'avenir au titre de la Convention, en particulier dans les domaines de la surveillance, de l'évaluation et des échanges de données dans les bassins transfrontières.

## 5. Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention

*Horaire indicatif : mardi 17 octobre, 15 h 50-16 h 30*

11. Le Groupe de travail sera informé de l'état de la situation au niveau mondial en ce qui concerne l'évaluation des progrès accomplis dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, s'agissant en particulier de l'ODD n° 6 relatif à l'eau, notamment pour ce qui a trait à l'Initiative pour le suivi intégré d'ONU-Eau.

12. En mars 2023, tous les pays partageant des eaux transfrontières ont été invités par la CEE et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), agissant en tant qu'organismes coresponsables, à soumettre avant le 30 juin 2023 leur troisième rapport sur l'indicateur 6.5.2. Pour les Parties uniquement, ce rapport devra être établi dans le cadre du troisième cycle de rapports à soumettre au titre de la Convention sur l'eau. À cet égard, le Groupe de travail sera informé de l'état du troisième cycle de rapports, et notamment de tout résultat préliminaire.

13. Les pays seront invités à faire part de leur expérience de l'élaboration de rapports nationaux au titre du troisième cycle. Le Groupe de travail débattre ensuite des étapes à venir, en particulier concernant le renforcement des échanges d'informations dans les bassins transfrontières, qui sont l'un des critères d'opérationnalité de l'indicateur 6.5.2 des ODD.

### Document(s)

Décision VIII/1 sur l'établissement de rapports au titre de la Convention ([ECE/MP.WAT/54/Add.2](#))

Décision IX/2 sur l'établissement de rapports ([ECE/MP.WAT/63/Add.2](#))

Modèle du troisième cycle d'établissement de rapports sur l'indicateur mondial 6.5.2 des ODD<sup>5</sup>

## 6. Activités de surveillance et d'évaluation menées au titre de la Convention

### a) Conclusions issues de l'atelier mondial sur la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières

*Horaire indicatif : mardi 17 octobre, 16 h 30-16 h 50*

14. Le Groupe de travail sera informé des principales conclusions issues de l'atelier mondial sur la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières.

<sup>5</sup> Voir <https://unece.org/environment/documents/2022/12/informal-documents/reporting-global-sdg-indicator-652-third-exercise>.

15. Le Groupe de travail débattre de toute mesure de suivi à prendre comme suite à l'atelier mondial, notamment des activités qu'il est envisageable de mener dans le cadre de la Convention pour permettre une gestion conjointe.

**b) Stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières**

*Horaire indicatif : mardi 17 octobre, 16 h 50-17 h 10*

16. Le Groupe de travail sera informé de la finalisation et de la publication des *Stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières*. Cette publication contient des orientations stratégiques sur la surveillance, l'évaluation et les échanges de données dans un contexte transfrontière, fondées sur l'expérience acquise au niveau mondial sur ces questions. Les pays seront invités à faire part de leurs expériences et à formuler des observations sur la publication.

**Document(s)**

*Stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières* (ECE/MP.WAT/70)

**7. Recueil d'observations concernant le projet de publication *Bonnes pratiques et enseignements tirés des échanges de données transfrontières***

*Horaire indicatif : mardi 17 octobre, 17 h 10-18 heures, et mercredi 18 octobre, 10 heures-13 heures*

17. Le Groupe de travail sera informé des progrès réalisés dans l'élaboration d'une nouvelle publication *Bonnes pratiques et enseignements tirés des échanges de données transfrontières*, y compris les résultats de la réunion d'experts sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés des échanges de données transfrontières (Genève (modalités hybrides), 18 et 19 avril 2023).

18. Le Groupe de travail examinera chaque chapitre du projet de publication et sera invité à formuler des observations concernant le texte, les enseignements tirés de l'expérience, les études de cas et les messages clefs. Des débats seront organisés pour dégager les messages clefs de la publication et convenir de ceux-ci, et seront suivis d'une table ronde sur ces messages.

19. Le Groupe de travail conviendra des prochaines étapes de l'élaboration de la publication ainsi que du calendrier de sa finalisation d'ici la dixième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau (Ljubljana, 23-25 octobre 2024).

**Document(s)**

*Good Practices and Lessons Learned in Transboundary Data-sharing* (deuxième projet de texte) (ECE/MP.WAT/WG.2/2023/INF.1)

**8. Projets sur le terrain et manifestations régionales**

**a) Projets menés au titre de la Convention dans les domaines de la surveillance et de l'évaluation**

*Horaire indicatif : mercredi 18 octobre, 15 heures-15 h 30*

20. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit une assistance adaptée et un appui à la mise en place d'une surveillance conjointe ou concertée ou de l'échange d'informations et de données, fournis à la demande sous réserve que des ressources aient été allouées à cette fin. Les Groupes de travail seront informés de tels projets et d'autres activités menées par le secrétariat, les Parties et les partenaires.

21. Le Groupe de travail débattre des activités pertinentes menées sur le terrain, et de la façon dont l'expérience acquise dans le cadre de la Convention et les plateformes fournies par celle-ci peuvent contribuer à l'exécution de ces activités, et notamment de toute initiative de suivi.

**b) Manifestations régionales concernant la surveillance et l'évaluation**

*Horaire indicatif : mercredi 18 octobre, 15 h 30-16 heures*

22. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit que soient organisées jusqu'à trois activités de formation ou séances/ateliers régionaux sur la surveillance, les informations et les données. Le Groupe de travail sera informé des conclusions de deux ateliers :

- L'atelier régional sur la surveillance, l'évaluation et l'échange d'informations dans les bassins transfrontières en Asie centrale, organisé par le Centre international d'évaluation de l'eau, l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) et la CEE (Astana, 1<sup>er</sup> et 2 février 2023) ;
- L'atelier régional sur le renforcement des dispositifs juridiques et institutionnels en matière de coopération dans la gestion des eaux transfrontières et d'échange de données et d'informations, organisé par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en coopération avec l'UNESCO et la CEE (Beyrouth, 30 et 31 mai 2023).

23. Le Groupe de travail débattre de questions prioritaires et de la possibilité d'organiser des formations ou des manifestations régionales supplémentaires sur la surveillance, l'évaluation et les échanges de données. Les pays et les partenaires seront invités à manifester leur souhait de coorganiser ou d'accueillir de telles manifestations.

**9. Coopération avec les partenaires**

*Horaire indicatif : mercredi 18 octobre, 16 heures-16 h 30*

24. Les organisations ayant l'expertise appropriée et les partenaires potentiels seront invités à intervenir brièvement afin de mettre en avant leurs travaux pertinents, les possibilités de coopération éventuelles et les synergies avec les activités de surveillance, d'évaluation et d'échange de données menées au titre de la Convention sur l'eau dans le cadre du programme de travail pour 2022-2024 et au-delà.

**10. Débat stratégique sur les activités de surveillance et d'évaluation à mener à l'avenir**

*Horaire indicatif : mercredi 18 octobre, 16 h 30-17 h 40*

25. Le secrétariat communiquera au Groupe de travail des informations sur les modalités proposées et les étapes prévues pour l'établissement du programme de travail pour 2025-2027.

26. Le Groupe de travail sera invité à faire part de ses idées sur les travaux de surveillance, d'évaluation et d'échange de données à mener en priorité au titre de la Convention au cours de la prochaine période triennale.

**Document(s)**

Programme de travail pour 2022-2024 ([ECE/MP.WAT/63/Add.1](#))

**11. Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe de travail.**

*Horaire indicatif : mercredi 18 octobre, 17 h 40-17 h 50*

27. Le Groupe de travail sera informé des dates et du lieu de sa prochaine réunion.

## **12. Questions diverses**

*Horaire indicatif : mercredi 18 octobre, 17 h 50-18 heures*

28. Les délégations qui souhaiteraient soulever des questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

## **13. Clôture de la réunion**

29. Les Coprésidents prononceront la clôture de la réunion le mercredi 18 octobre 2023 à 18 heures.

---